

L'ÉCHO

de la Mate

N° 70

26 octobre 2022

Le mot du maire

Quel été 2022 !

A Prades, les mois de juillet et d'août ont été riches en réunions publiques, en animations festives, en apéros fontaine, en rencontres sur la place du village, autour du terrain de sport, à La Bexane, en randonnées... Des moments qui font toute la qualité de vie de notre petit village.

Si l'été a été chaud et a permis des soirées douces, la terrible **sécheresse** a pénalisé notre montagne, notre élevage, nos sources, nos récoltes...

Nous avons bien compris que nous devons réfléchir à nos modes de vie pour préserver notre **environnement**.

Nous allons devoir nous adapter aux évolutions du monde, mais j'ai confiance, ensemble nous serons plus forts.

Hervé Peloffi



Les réunions publiques de l'été

Deux réunions publiques ont permis cet été de présenter les projets de la commune et de répondre aux questions de chacun.

Lors de la réunion du **5 août**, Patricia Bénazet, architecte, a présenté le projet de rénovation du **bâtiment communal de La Bexane**.

A l'occasion de la réunion du **19 août**, le **SMDEA** a donné toutes les précisions nécessaires, en réponse aux questions posées par les nombreuses personnes présentes, sur l'alimentation en eau et la station d'épuration du village.

Cérémonie du vendredi 11 novembre

Le dépôt de gerbe au monument aux morts aura lieu à 11h30.

Après la cérémonie, la municipalité convie chacun autour d'un apéritif à La Bexane.

Les débuts du ramassage scolaire à Prades

Le ramassage scolaire des enfants de Prades a démarré dès la rentrée 2022. Le bus récupère les collégiens à 7h25 et les écoliers à 8h05 à la Cavaillère et les ramène tous en fin d'après-midi, il s'agit d'une navette qui assure la liaison entre Prades et Ignaux. Certains collégiens de Belcaire scolarisés dans les vallées d'Ax en bénéficient également le lundi matin et le vendredi.

Pour affronter les intempéries à venir, **un abri bus** qui se voudra **multi usages** pour petits et grands est programmé dans les travaux de la commune, il sera réalisé par Yannick Calvet.

Les parents apprécient ce nouveau service qui les libère de contraintes de transport bijkournalières.

Les enfants, quant à eux, se sont adaptés très rapidement à ce transport en bus et l'ont adopté avec amusement.

Après quelques semaines de fonctionnement, on constate que cette « route partagée » génère pour les enfants un sentiment d'appartenance à un groupe et un lien de solidarité entre les grands et les petits. Un dispositif efficace qui participe à la formation à l'autonomie et au vivre ensemble !



Les travaux sur le village

L'aménagement de la route

La finalisation du chantier de limitation de la vitesse sur la route est programmée pour fin octobre/début novembre.

La maison de la chasse

La toiture a été posée et le bâtiment devrait être hors d'eau-hors d'air d'ici la fin de l'année.

Les fontaines

L'arrêté préfectoral exigeant l'interruption des fontaines en raison de la sécheresse, en date du mois d'août, arrive à son terme au 31 octobre. Une réouverture progressive et régulée des fontaines sera lancée par le SMDEA dès le début novembre.

La rubrique de l'internaute



Vous êtes Pradéen ?

Vous voyagez parfois seul en voiture sur des trajets qui arrivent ou qui partent de Prades ?

Vous souhaitez être véhiculé vers Prades ou au départ de Prades ?

Un nouveau groupe WhatsApp a été créé pour vous : **Prades 09 Covoiturage**.

Ce groupe est ouvert à tous les Pradéens. Il a pour simple but de mettre en relation des conducteurs qui ont des places libres et des passagers recherchant un trajet qui passe par Prades.

Le covoiturage a de grandes vertus :



- écologique : le covoiturage contribue à réduire la production de gaz à effet de serre
- pratique : le covoiturage fait diminuer l'engorgement des axes routiers en période d'affluence
- social : il permet de faire des rencontres, d'éviter de voyager seul, et de rendre service
- économique : passagers et conducteurs partagent les frais s'ils le souhaitent

Le partage des frais est à la libre initiative du conducteur et des passagers : ils s'entendent pour un partage éventuel des frais de transport.

A titre d'information, le site gouvernemental [Le covoiturage en France, ses avantages et la réglementation en vigueur](#) préconise de fixer des offres de covoiturage inférieures ou égales à 0,20€/km par passager.

Les conducteurs doivent vérifier qu'ils sont bien couverts au minimum par une assurance responsabilité civile.

Cette garantie doit couvrir les dommages qui peuvent être occasionnés à des tiers lors d'un sinistre. Ainsi, le passager du covoiturage est garanti par cette assurance obligatoire.

L'assurance doit couvrir notamment :

- les trajets domicile/travail pour le covoiturage entre collègues
- le « prêt du volant » quand on confie la conduite à une autre personne.

Pour rejoindre ce groupe, il suffit de cliquer sur le lien <https://chat.whatsapp.com/IP3yW2cEOo8DErRUPhh7le> ou de scanner le QR code ci-contre depuis votre mobile.

Bonne route !



Des nouvelles de l'association PCHP



L'intérêt pour le patrimoine de Prades ne se dément pas au fil du temps.

En effet, l'association **PCHP (Patrimoine, Culture et Histoire de Prades)** a entamé une recherche sur l'histoire très intéressante des moulins à eau de Prades, moulins fariniers et moulins à scier, jusqu'à 7 en amont du village, sur la rivière de L'Hers, et sur le Rieufred.



Ces moulins ont été très actifs pendant plus de 200 ans, animant la vie du village au moins 6 mois par an, car l'eau n'était pas toujours suffisante pour les faire tourner en permanence.

Pour mieux les retrouver, un chantier participatif de débroussaillage du moulin d'Abail, le plus proche du village, a eu lieu au cours de l'été, avec de nombreux bénévoles. Beaucoup d'entre nous connaissaient déjà ces ruines du moulin où ils venaient pêcher et jouer quand ils étaient plus jeunes.

Lors de ce débroussaillage, nous avons découvert l'existence d'un 2ème moulin attenant au premier, mais en dérivation sur la rivière.

Ce moulin, à scier, dispose d'un très intéressant appareillage technique, arrivée d'eau sculptée dans la pierre (voir ci-contre), roue à aube, etc... et ce patrimoine mériterait que l'on puisse continuer ce chantier, pour le faire connaître à un plus large public.

Pour ce faire nous recherchons activement, depuis le début, le propriétaire actuel de cette parcelle dont le dernier connu s'appelait Henri Medus, aujourd'hui décédé (confirmation du service des impôts).

Pour préserver notre projet de sauvegarde, nous lançons donc aussi un appel parmi les lecteurs à toute personne pouvant nous aider à retrouver la succession de Mr Henri Medus.

Merci de contacter la mairie de Prades, tél : **04 68 20 33 06** ou l'association PHP, tél : **06 83 35 24 75**.

Pour toute autre information sur l'association, pour adhérer ou pour faire un don, visitez le site de l'association <https://prades-patrimoine.fr/>.

Pour fêter Halloween

Le restaurant La Bexane et le comité des fêtes s'associent pour vous proposer une journée Halloween ce **samedi 29 octobre**. Nous invitons les habitants de Prades à décorer leur devant de porte pour accueillir les « petits monstres » qui viendront demander quelques friandises.

Programme de la journée

- à partir de **14h30** à la salle communale : atelier déco et maquillage
- **18h30** : rendez-vous des « petits monstres » sur la place du village pour la collecte des bonbons
- **la soirée** se terminera à la Bexane pour un apéro dinatoire, version auberge espagnole.



Ramassage des pommes de terre

Malgré un été anormalement chaud et sec, quelques petites mains ont essayé de préserver le champ de patates (débroussaillage, chasse aux doryphores...). Nous vous proposons une matinée ramassage des pommes de terre le **dimanche 6 novembre à partir de 10h**.

Rendez-vous au champ sous le restaurant. La matinée se terminera autour d'un petit apéritif.

Toute l'équipe du comité des fêtes vous attend et vous souhaite de bonnes vacances de la Toussaint. !

Fermeture annuelle de la Bexane

Le restaurant La Bexane sera fermé pour congés annuels du 11 novembre, après l'apéritif de la cérémonie du dépôt de gerbe, au 11 décembre inclus.



Bonnes vacances à tous et à toutes !